



PERMANENCE JURIDIQUE

Conseils – Avocats – Confidentialité – Sans rendez-vous et sans délai –
Membres du Barreau genevois

Une Permanence juridique à l'intention des Onésiens confrontés à une question d'ordre juridique et souhaitant être conseillés par un avocat

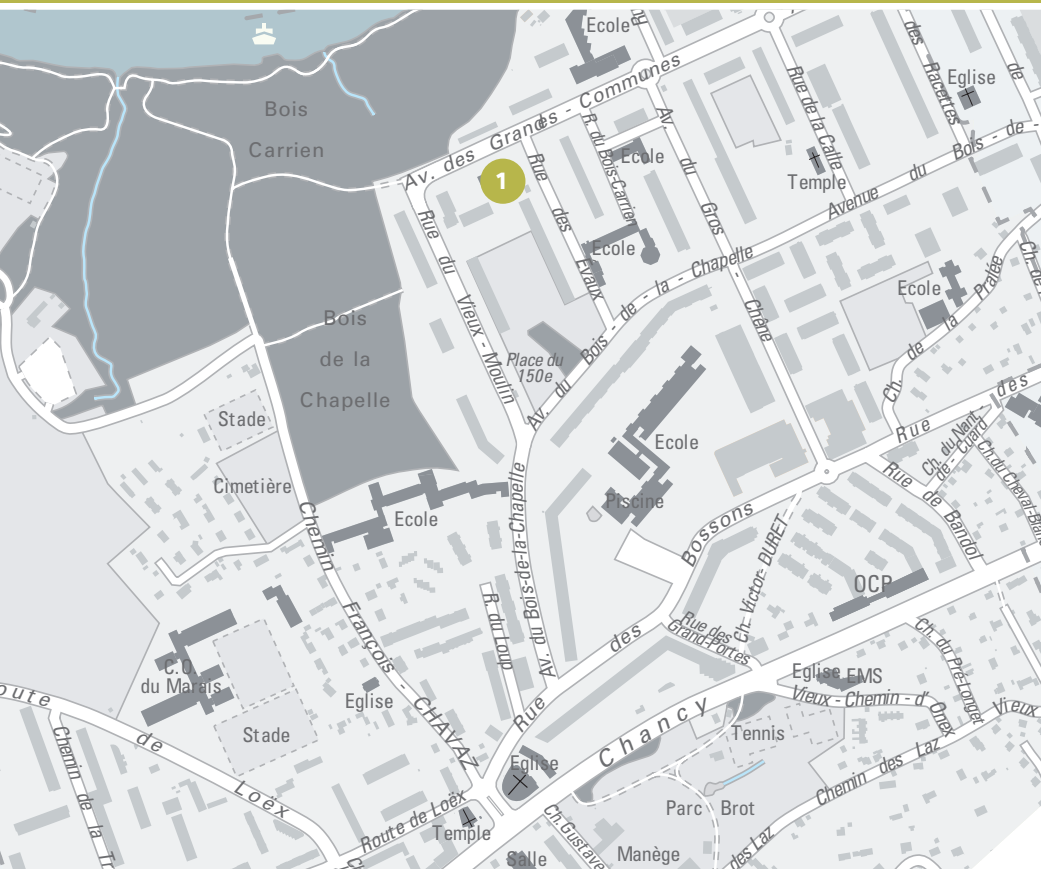
A l'heure où les procédures sont de plus en plus complexes et nombreuses, il est parfois difficile de savoir comment faire valoir ses droits ou simplement les connaître.

Afin de pouvoir orienter les Onésien-ne-s devant faire face à un problème juridique ou de pouvoir les informer sur un sujet relatif au droit, un avocat du Barreau de Genève se tient à disposition au Service prévention sociale et promotion santé, les mercredis hors vacances scolaires, de 16h à 18h. Se renseigner pour les consultations en juillet-août.

Les domaines qui peuvent être abordés sont nombreux :

- Baux à loyers
- Contrats de mariage
- Successions et testaments
- Régimes matrimoniaux
- Démarches administratives
- Procédures de divorce
- Assurances sociales
- Droit du travail, etc.

Les consultations, d'une durée maximum de 30 minutes, se font sans rendez-vous, dans l'ordre d'arrivée. Une participation de 20 francs est demandée. Priorité est donnée aux Onésien-ne-s, mais les habitants des communes environnantes peuvent être reçus.



1 Réception SPPS

Guichet principal : rue des Evaux 13, 1213 Onex (Tél. : 022 879 89 11 ; Fax : 022 879 89 10)
Tous les jours de 9h à 12h et les lundis, mercredis, vendredis de 14h à 17h

Bus 10 : arrêt Evaux

www.onex.ch